

DELIBERATION DD2022_005

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	61
Votants	78
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 25 février 2022

LE 3 mars 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
Mme Delphine LABAILS

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

COOPÉRATION INTERNATIONALE - GRAND PÉRIGUEUX - PROVINCE DE LAO CAÏ

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme DUVERNEUIL, Mme CELERIER, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COUNIL, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. MALLET, Mme DUPEYRAT

POUVOIR(S) :

Mme BOUCAUD donne pouvoir à M. ROLLAND
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
Mme SALINIER donne pouvoir à M. PROTANO
M. LEGAY donne pouvoir à M. FOUCHIER
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme FAURE
M. DUCENE donne pouvoir à M. TALLET
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. PARVAUD donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à M. LARENAUDIE
M. PIERRE NADAL donne pouvoir à Mme COURAULT
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY

COOPÉRATION INTERNATIONALE - GRAND PÉRIGUEUX - PROVINCE DE LAO CAÏ

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'accès à l'eau salubre et à des services d'assainissement de base reste l'un des grands défis à relever pour de nombreuses populations, comme l'ont rappelé notamment des débats de la COP 21 (Conférence des nations unies sur les changements climatiques) qui s'est déroulée à Paris en novembre et décembre 2015. La COP 22 est revenue sur la pauvreté de cette ressource dans certaines zones du globe.

Que la loi Oudin-Santini autorise, depuis 2005, les villes, groupements et syndicats, à consacrer jusqu'à 1% de leur budget de l'eau et de l'assainissement à des actions de solidarité à l'international, dans ces domaines.

Qu'ainsi, depuis 2012, l'agglomération du Grand Périgueux affecte à part égale avec son délégataire, la Lyonnaise des Eaux, une contribution totale annuelle de 1,6% (0,8% + 0,8%) des recettes de l'assainissement collectif urbain sur un fonds de coopération créé par le Grand Périgueux.

Considérant qu'en 2016, l'agglomération du Grand Périgueux suite aux assises de la coopération internationale a décidé de s'inscrire dans la continuité des actions de coopération menées par la Région Nouvelle-Aquitaine (ex région Aquitaine) avec la Province de Lao Cai (Vietnam). En effet, depuis 2002, la Province de Lao Cai et la Région Nouvelle-Aquitaine ont mis en œuvre des programmes de coopération décentralisée attachés à différentes thématiques, telles que la maîtrise du développement urbanistique, le développement agricole et l'enseignement du français. Cette coopération se poursuit aujourd'hui autour du développement du tourisme et de la protection du patrimoine culturel, environnemental et historique.

Que cette collaboration a notamment conduit à l'élaboration d'un projet de développement touristique et urbain de la ville de Bắc Hà. Ce projet prévoit une extension de la ville, soutenue par une augmentation importante de la population locale et touristique. Compte tenu de cette dynamique territoriale, les besoins en termes d'infrastructures d'assainissement sont croissants.

Qu'ainsi, dans la continuité de la démarche initiée par la région, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et la Province de Lao Cai ont décidé de coopérer dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. À cet effet, une déclaration d'intention de partenariat a été signée en mars 2017, lors de la venue du directeur du département de la construction de la province de Lao Cai, en Nouvelle-Aquitaine.

Qu'ensuite, en novembre 2017, une délégation de l'agglomération du Grand Périgueux s'est rendue dans la province de Lao Cai afin d'identifier, avec les acteurs locaux, des axes de travail et les contours d'un projet qui pourrait être mis en œuvre. A l'issue de cette mission, un projet concernant l'amélioration de l'assainissement de la ville de Bac Hà a été pré-identifié.

Considérant que l'objectif de cette mission conduite par l'Office International de l'Eau avec le soutien et l'appui côté français, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Ambassade de France et de l'Agence de l'eau Adour Garonne, coté vietnamien de la Province de LaoCaï, du District de Bac Ha, de Département de la construction et du plan de la Province, de l'ambassade du Vietnam avait pour objectifs de réaliser un diagnostic de l'assainissement de la ville de Bac Hà, puis de proposer et d'inscrire dans un programme d'actions concerté, des alternatives opérationnelles pour l'amélioration du service (optimisations techniques, financières, organisationnelles, amélioration de la gestion, etc.).

Que pour cela, les trois actions suivantes ont été mises en œuvre :

Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic de l'assainissement actuel

Il s'agissait de réaliser un diagnostic de la filière complète d'assainissement lors d'une mission à Bac Hà, incluant des aspects :

Techniques : identification et qualification des ouvrages (focus sur la vidange et le rejet des boues de fosses). Analyse sommaire des besoins actuels et futurs au regard du réseau hydrographique, de la distribution spatiale de la population et des projets d'urbanisme.

Organisationnels : identification des acteurs (rôle et de périmètre d'intervention), description du mode de gestion du service, analyse des compétences et des besoins en formation au sein du service.

Économiques et financiers : collecte de données sur la structure des recettes, la facturation éventuelle de l'assainissement (assiette, tarifs), les coûts d'exploitation, les moyens financiers à disposition du secteur, etc.

Socio-économiques : identification des usagers (ménages, établissements scolaires, marché, commerces, hôtels, etc.), analyse de leurs besoins, informations sur la capacité financière des ménages, etc.

Phase 2 : Étude des alternatives opérationnelles possibles pour l'amélioration du service :

Il s'agissait d'étudier des alternatives opérationnelles qui permettront d'améliorer le service d'assainissement de Bắc Hà. Ces alternatives pourront concerner :

Le volet technique, étude et chiffrage: périmètre de la zone de collecte (établissement de zonages), flux de pollution à traiter en priorité (boue de fosses, eaux usées), comparaison des traitements possibles (boues activées, lagunages, filtres plantés, etc.), etc.

Le volet organisationnel : outils de gestion (patrimoine, exploitation, gestion des abonnés), formation des agents, procédures de suivi et de contrôle des rejets, etc.

Le volet financier: disponibilité et limites des financements existants, faisabilité d'une évolution du tarif de l'eau notamment pour le secteur touristique, potentielle participation directe ou financière du secteur du tourisme aux investissements, etc.

Phase 3 : Concertation visant à prioriser les futures actions à mettre en œuvre :

L'objectif était de restituer les résultats des deux phases de travail précédentes, puis, dans un exercice de concertation, d'établir un programme d'actions prioritaires, en précisant celles qui pourront être déployées dans le cadre de la coopération.

Considérant que ce projet d'un montant de **109 677€** a bénéficié d'un soutien financier de :

Ministère des Affaires Etrangères	35 907 €
Agence de l'Eau	29 442 €
Région Nouvelle Aquitaine	4 505 €
Province de Lao Cai	3 572 €

Grand Périgueux – Loi Oudin	Envoyé en préfecture le 18/03/2022	DD2022_005 SLO
	Reçu en préfecture le 18/03/2022	
	Affiché le €	
	ID : 024-200040392-20220303-DD2022_005-DE	
	109 667 €	

Que la participation de la Province de Lao Cai a consisté également à prendre l'intégralité des frais de la mission de 15 jours à sa charge (hébergement, restauration, taxi ...), de même que la Région Nouvelle Aquitaine a mis à disposition de la mission un agent sur place.

Considérant que dans la continuité de l'action engagée et suite aux conclusions de la 1^{ère} étude, l'agglomération du Grand Périgueux a répondu à l'Appel à Projet du Ministère des Affaires Étrangères 2021.

Que l'objectif global de ce second temps est d'élaborer une programmation de travaux chiffrée et détaillée pour l'amélioration de l'assainissement à Bac Ha en :

- Réalisant un diagnostic fonctionnel du réseau de drainage existant ;
- Initiant la recherche de financements pour la réalisation des travaux ;
- Disposant d'une étude avant-projet sommaire pour la réalisation d'une lagune de traitement des eaux usées ;
- Poursuivant la réflexion sur le modèle économique de l'assainissement de la province de Lao Cai, notamment en réalisant une première évaluation des charges et des recettes du service.

Que ce projet d'un montant de **210 448 €** a reçu en date du 12 Mai 2021, un accord du Ministère des Affaires Étrangère avec une participation financière de **104 206 €**. L'ensemble des partenaires a également répondu favorablement à ce projet en accompagnant l'agglomération dans sa mise en œuvre.

Ministère des Affaires Étrangères	104 206 €
Agence de l'Eau	43 893 €
Région Nouvelle Aquitaine	4 359 €
Province de Lao Cai	4 790 €
Office International de l'Eau	1 100 €
Grand Périgueux – Loi Oudin	52 100 €
	201 448 €

Qu'il convient pour finaliser le plan de financement de déposer le dossier auprès de l'agence de l'Eau.

Considérant que d'un point de vue organisationnel et conformément à la convention signée le 16 juillet 2021 avec l'Office Internationale de l'Eau pour l'accompagnement de cette 2nd phase et afin de répondre aux attentes des différents partenaires des instances vont être mise en place avec les autorités vietnamiennes.

Que l'agent initialement chargé de ce dossier a été mis à disposition de la commune de Chancelade. Toutefois, à la demande des partenaires (ministère, ambassades etc.) qui souhaitent garantir une stabilité dans les relations avec les autorités vietnamiennes jusqu'à la concrétisation de ce projet, il est proposé, en accord avec le maire de la commune, qu'il poursuive cette mission.

Qu'il est précisé que cette mission, réalisée pour le compte de l'agglomération, le sera à titre gratuit et qu'un rapport d'activité sera présenté à chaque phase de l'opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Autorise Monsieur le Président à finaliser les demandes de subventions afférentes à ce projet ;
- Autorise Monsieur le Président à signer une convention à titre gratuit pour la mise en place de l'organisation du suivi de l'opération avec la Mairie concernée par la mise à disposition de l'agent.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 18/03/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 18/03/2022	Périgueux, le 18/03/2022
	Le Président, Jacques AUZOU

